L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 27 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Un bon professeur de français et d'Anglais. S'adresser à J. BARBÈRE avenue Washington, près de l'avenue de Carrollton. 22 nov—6f

A LOUER.

A Louer, à bon marché. Le beau magasin situé sous l'Hôtel des Etrangers, No. 123 rue de Chartres. S'adresser à l'Hôtel. 22nov—6f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept—f

A louer—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT. 296 rue Villeré. 21 nov- 6f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, un CAFÉ de première classe, situé dans le Quatrième District. Pour informations, s'adresser à CHARLES PYJO, grocetir, coin Marais et Gasquet. 27 nov—7f

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paeé.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Ch min du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stera, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisiane et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 9 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pélogie.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Roynes et Dauphine.

ASSURANCES

Etat Annuel des Affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1882.

Primes d'incendie	$644,119 83	
Primes maritimes..	227,403 48	
Primes fluviales..	37,703 99	$909,225 30
Primes acquises pendant l'année		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 32
A déduire—		
Réassuré pour risques non échus	$716,697 92	
Primes réassurées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	$475,456 58
Primes acquises		$634,885 74
A ajouter		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes payées	$332,155 56	
Pertes imaitées	107,175 30	
Pertes en frais	7,746 60	
Total des pertes	$447,077 51	
Réassurances, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 23	660,633 84
Profit net		$ 15 948 30
A déduire—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		58,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes réalisées, non payées et en litige		58,438 4.
Surplus net		$45,114 .

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque	$4,189 36
Bons 4 0/0 des Etats-Unis	48,000 00
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00
Bons New Orleans Pacific Railway	7,500 00
Bons Louisiana Inc Manufacturing Co	1,820 0
Bons de Levee Steam Press	4,000 00
Bons Bataillon Washington Artillery	24,720 00
Bons St Bernard Steam Engine	500 00
Actions du New Orleans City Railroad Co	100 00
Actions de la State National Bank	1,500
Actions de la Vulcan Dry Dock Company	700 0
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	4,000 00
Actions de l'Louisiana Jockey Club	1,200 00
Propriété foncière de vil	750 00
Billets 1re hypothèque	53,581 00
Prêts sur demande	129 364 08
Billets garantis par nantissement	66 920 17
Billets à recevoir en règlement de primes	10,000 00
Primes en cours de collection	1 45
Dû par agents et en voie de transmission	110,149 44
Comptes en suspens	916 65
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	283 36
	8,858 07
	$889,446 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non réglées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,818 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	$889 446 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HUNTER, Secrétaire. J. TUYES Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de cette Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après ce examen minutieux, l'évaluation du dit actif comme il est spécifié plus haut, est juste et correcte

A. SCHREIBER.
H. GALLY.
CHAS. LAFITTE.

A la Société, au Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires de ladite société.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 188

DIRECTEURS:

JULES ALDIGE, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTE,
A. W. CARRERE, AD. SCHREIBER,
C. T. D. GAM, CHAS. F. SCHMIDT
PATTO, JULES TUYES

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

(Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884:

Primes sur risques de feu	$542 214 35	
Primes sur risques de mer	54,870 98	
Primes sur risques de rivière	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884		158,474 00
Total des primes		$772,162 97
Addéduire :		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$33,105 94	
Réassurances	138,735 29	
Primes sur risques non terminés	152,925 00	324,766
Primes nettes acquises		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes		24,757
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,728 33	
de Marine	34,764 71	
de Rivière	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
	$328,848 55	
Commission d'agences	$83 958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 66	
Dépenses casuelles	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net		$12,323 25
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1884	$15,000 00	

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèques	56,111 34
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00
Fonds de réserve	31,528 78
Dividendes non réclamés	2,724 00
Pertes non réglées	40,000 00
Primes sur risques non expirés	152,925 00
	527,175 78

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX. Président.
LEON SERE. Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 188.

G. LEGARDEUR Jr., Notaire.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier, un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME SUJET, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO.

Sous principe la viande pure est scientifiquement combinée avec des substances médicales qui ont donné des propriétés stimulantes aux nerfs et aux muscles. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et dans la force de se débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de l'armée comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, ainsi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.

1er mai—1 an—V

G. P. MALONEY. D. S. D

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
156 ——RUE DU CANAL.——156
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix modérés.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix catalogues. 26 oct

L.A.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION !

Pas d'Ajournement !

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME SUJET, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de	$200	
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de	$100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de	$100	
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de	$50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de	$75	
chacun numéros avant et après le numéro tirant le lot de	$50,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à		$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-Yorkjou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank. New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles!
Matelas, Matelas, Matelas!
Etc., Etc., Etc.

Le contenu de l'Hôtel Carrollton ainsi qu'un Ours.

H. R. Gogreve vs. J. Q. Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,061—En vertu d'un ordre de vente datée le 24 novembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 27 novembre 1885, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand lot assorti de meubles, effets mobiliers, installations et autres articles, au local No 139 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26nov—26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rehling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,913—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux désignés ci-dessous, SAMEDI, 5 décembre 1885, à 10 heures a.m. la propriété saisie ci-après décrite :

Un ameublement de chambres, 11 pièces, 1 sommier acier, un matelas en mousse, un sideboard, six chaises en cuir, une table ronde en noyer (extension), et un ameublement de salon, 10 pièces etc., le tout se trouvant dans mon entrepôt, rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres, dans le Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24nov—du 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joe B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le tout, et particulièrement le tiers indivis de la part, action et intérêt dans la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fronts, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le lot No trente et neuvième d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze, et de cent soixante-neuf pieds sept pouces et quatre lignes sur l'autre ligne plus près du lot No douze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
25nov—24—déc2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (on Colins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,331—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chesnut et désigné comme le numéro onze (11) de l'îlet numéro quarante-six d'après un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, en date du 28 février 1870, lequel plan est déposé en mon bureau de notaire et Henry Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Hopkins, sur une profondeur de cent vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure ainsi qu'il est.

Propriété acquise par le défendeur en un acte du ministère public, conformément à un acte passé devant Alphonse V. Phillips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21nov—21,28—déc 5,12,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette grande portion de terre de cette valeur formant l'encoignure des rues Prytanée et Septième, îlet borné par les rues Coliseum et Huitième, mesurant 127 pieds sur la rue Prytanée et 221 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Huitième; la dite propriété mesure une façade totale de cent vingt-sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Septième de deux cent quatorze pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Saisie au défendeur de la Mutuelle des Marchands Trades Bank par acte passé par devant N. B. Trist, notaire, le 1er décembre 1877, titre enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 309.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—1 8 15 19 déc

Le plus grand [illegible] **du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à donner des conseils sur ce qui doit se soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses de la science de médecins éminents et restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a deux remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes se parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète. Sans les**

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. H. Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,367—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 décembre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand lot assorti de meubles, effets mobiliers, installations et autres articles, au local No 139 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gautou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,377—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moelhausen, architecte et voyer, en date du douze jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Trémé et dans le même îlet, bornés par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés sur les mêmes rue et quatorze, conformément au dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moelhausen, et mesurent comme suit, à savoir :

Le lot numéro treize mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes et demie de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots sont bornés, sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, par la propriété de feu Jean Baptiste Magnard ou ses représentants.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D Hémécourt, député voyer en date du 25 août de septembre 1846 et annexé sur la marge d'un acte passé par devant Andrew Hero, jr, notaire en cette ville, le 30e jour d'août 1876, le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans le même îlet borné par les rues St. Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

6° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans le même îlet borné par les rues St. Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

7° Un certain terrain situé dans le faubourg Trémé de cette ville, dans le parc d'îlet borné par les rues Marais, Trémé St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 2 sur un devis de J. F. Commins, voyer de la municipalité de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 décembre 1842 et déposé au bureau de J. Cuvillier, notaire; le dit terrain mesure—pied français—trente pieds de façade sur la rue St Pierre, trente un pieds de profondeur et deux lignes de façade Promenade Carondelet, soixante-onze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Trémé et soixante quatre pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les privilèges qui y appartiennent exception ou réserve. Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gautou de M. M. J. Lavergne et autres par acte passé par devant Jules F. Meunier, notaire, en date du 24 avril 1880.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20,27—4,11,18 22déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry femme de J. J. Barnett et al. J. J. Barnett vs. Mme Mary McKay [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 15,584.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la porte de l'Hôtel de Ville, Deuxième District, sur le Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines et Allours et la ligne de séparation du feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure (ou le pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, ou sa ligne de côté sur le côté de ladite City Park et une ligne qui de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et six lignes de côté jusqu'à ce qu'elle ait cent vingt pieds de profondeur, et de plus la dite portion de terre est désignée comme le numéro soixante du dit lot d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte passé devant A. S. Beck, notaire, en date le 22 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. R. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. L. Rasson, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans, le dit lot de terre est indiqué comme le numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. R. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. L. Rasson, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans, le dit lot de terre est indiqué comme le numéro soixante.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18 25—déc 2 5.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling vs. Eugène Douet et al. No. 15,617.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits cré